

Mardi 4 mai 2004

Matin : sélection des jurés, appel des témoins
21 non présentés, 1 décédé, 10 réclamés

Après-midi : lecture de l'ordonnance de renvoi pendant 3h50 !

5 mai ;

Matin :

Demande de mise en liberté pour D. Legrand fils (Me Rangeon)

Demande de mise en liberté pour S. Lavier (Me Lescene)
en délibéré

Audition sans prestation de serment de la mère puis du frère et de la fille de R.
Godard

Audition de 4 témoins

Après-midi :

Me Julie (K. Duchochois demande et obtient l'ajout de deux témoins présents au
début de l'audience)

Audition sans prestation de serment de la mère de T. Delay

Audition sans prestation de serment de la mère, de 2 sœurs et un frère de D. Brunet

Audition de 3 témoins dont les deux ajoutés en cours de séance.

6 mai

Matin :

Audition d'un témoin

Audition sans prestation de serment de la mère de Thierry Dausque

Audition sous serment de Vincent Dausque

Audition sans prestation de serment du frère de D. Wiel

Audition de deux témoins

10 témoins n'ont pu encore être entendus

Après-midi jusque 19h30 :

Audition sans prestation de serment de 7 témoins dont un frère de D. Weil, la sœur,
le fils, la fille, l'épouse de P. Martel, 2 sœurs d'Alain Marécaux,

Audition de 29 témoins sous serment

Soit 36 témoins en 5 heures (environ 8minutes par témoin)

7 mai

Matin :

Interrogatoire d'Odile Povèche

Audition d'un témoin

Audition sans prestation de serment de la mère et d'un beau-frère d'Odile povèche

Interrogatoire de D. Legrand père

Audition de 4 témoins

Après-midi :

Audition sans prestation de serment de Nadine Legrand (l'épouse) Peggy Legrand (la fille)

Interrogatoire de D. Legrand fils

Audition sans prestation de serment de Daisy Legrand (la sœur)

Audition sous serment de 4 témoins

Interrogatoire d'Aurélie Grenon

Audition d'un témoin de 22 ans à l'initiative du Président

Interrogatoire de Christian Godart

Audition sous serment de deux témoins

Fin à 17h30

Lundi 10 mai

De 10 à 13 heures, interrogatoire de David Delplanque puis Thierry Delay qui déclare « je reconnais avoir violé mes enfants deux à trois fois par semaine jusqu'au moment où ils ont été placés »

De 15 à 19heures : Interrogatoire de Myriam Badaoui

11 mai :

De 9h30 à 12h50, et de 15h à 17h30, poursuite de l'interrogatoire des accusés à 17h30, après l'interrogatoire de F. Lavier, B. Lejeune (conseil de D. Wiel) déclare renoncer à l'audition du témoin Raymond Hatte, accepté par l'avocat général et les parties civiles

Poursuite ed l'interrogatoire des accusés jusque 19h30

12 mai

De 9h40 à 12h40 et de 14h40 à 18h30, poursuite de l'interrogatoire des accusés

13 mai

de 9h45 à 12h, poursuite des interrogatoires dont Aurélie Grenon, Pierre Martel et Roselyne Godard

de 15h05 à 18h15, poursuite des interrogatoires dont Roselyne Godard, et les époux Marécaux

14 mai :

De 9h50 à 12h15 : poursuite des interrogatoires dont D. Wiel et D. Legrand père

De 14h10 à 16h15, poursuite des interrogatoires dont D. Legrand fils et Thierry Dausque

Lundi 17 mai :

10h15 : Me Rofidal demande que l'audition des enfants se fasse à huis clos

« »

La demande ayant été examinée par la cour seule, sans l'assistance du jury et acceptée après consultation des parties, le public se retire.

Ce huis clos n'a valu que pour Kevin. L'audience est ensuite redevenue publique.

Audition de Françoise Darque, Assistante maternelle jusque 13h05.

Reprise 15h20, report au lendemain de l'audition de 5 témoins

Audition de l'expert Loisel en remplacement du Dr Lecomte empêché

Audition à huis clos de Dimitry Delay jusque 18h30 et report au lendemain des auditions prévues de trois témoins

18 mai

9h45 Appel des témoins et report de certaines auditions

Me Crespin au nom des parties civiles demandent un aménagement du huis clos : le public ne se trouvera plus dans la salle d'audience mais les débats seront retransmis malgré tout dans la salle annexe.

Audition publique de 3 témoins jusque 12h15

Reprise à 14h10. Des auditions de témoins sont encore reportées

Les auditions de Dylan et de Jonathan sont reportées au 24 mai

Poursuite de l'audition de Dimitri à huis clos aménagé.

15h25 ; interruption de l'audition des parties civiles

Audition de l'expert Bouvry puis de Sabine Joly

Coup de théâtre : rétractation stupéfiante de Myriam Badaoui fin à 19h20

19 mai

10h poursuite de l'interrogatoire des accusés, notamment Myriam Badaoui

Suite aux rétractations intervenues la veille après la pause, le président fait acter les déclarations reformulées de Myriam Badaoui en ces termes :

« J'ai menti à mon avocat, j'ai brisé des familles, Madame Godart n'a pas participé du tout à des actes à caractère sexuel sur les enfants, de même pour son mari Christian Godart, les Lavier ne sont pas venus chez moi pour violer les petits, Karine Duchochois n'a rien fait sur les petits de même que David Brunet, Monsieur et Madame Marécaux ne sont jamais venus chez moi, je ne les connaissais pas et j'expliquerai par la suite pourquoi je les ai mis en cause, Pierre Martel n'a jamais commis d'actes sur les enfants, il nous conduisait uniquement pour les courses, Daniel Legrand fils et son père n'ont jamais commis d'actes sur les enfants, c'est le jeune homme à qui j'ai gâché sa vie, Thierry Dausque, il lui arrivait d'être ivre mais il n'a pas commis d'actes sur les petits, Dominique Wiel, qui m'a beaucoup aidée, n'a pas commis ces actes sur les petits, il venait à la maison, mais pour parler jardin, moi j'ai bien violé mes petits depuis 95 jusqu'à leur placement, mon mari aussi, ainsi qu'Aurélien Grenon et David Delplanque, finalement on n'était qu'à quatre. Enfin Dimitri a menti sur beaucoup de personnes mais pas sur moi ni David Delplanque, ni Aurélien Grenon ni Monsieur Delay. Les enfants qui étaient victimes c'étaient mes enfants ainsi que Malvina et Corentin Delplanque. A un certain moment de l'instruction, le juge d'instruction m'a dit que les enfants mettaient en cause un huissier de justice. J'ai dit que c'était maître Guillaume et Maître Terrier qui s'occupaient de mes dettes. Le juge d'instruction m'a dit que les enfants m'ont dit que les enfants parlaient des époux Marécaux, donc j'ai dit à mon avocate que j'avais menti sur maître Terrier et Maître Guillaume et j'ai dit au juge d'instruction que c'étaient les époux Marécaux. Le juge d'instruction me disait que les enfants ne mentent pas. Comme je l'avais dit hier soir, « pierrot tu n'as rien fait, j'aurais tant

aimé avoir un père comme toi ». C'est Madame Godart qui m'a parlé de la cicatrice de son mari. Concernant Daniel Legrand père, vous avez vu Monsieur le Président que j'ai menti car je n'avais pas vu son kyste à l'oreille car il n'était jamais venu chez moi. »

Suspension à 11h40

Reprise à 14h

C'est au tour d'Aurélie Grenon de convenir d'une déclaration enregistrée par le greffier :

« J'ai craqué pendant la garde à vue mais en fait je n'ai jamais agressé sexuellement d'enfants ; ensuite mon ancien avocat m'a dit de continuer à dire au juge d'instruction ce que j'avais dit pendant ma garde à vue. En ma présence, Monsieur Delplanque n'a jamais touché un seul enfant. S'agissant de mes voisins dont certains sont accusés, je ne les ai jamais vu agresser les enfants. S'agissant des autres accusés, c'est pareil ; par ailleurs, je ne les connaissais même pas mis à part Monsieur Martel et Madame Normand. En fait, j'ai fait confiance à Myriam Badaoui et aux enfants. Je ne sais pas pourquoi j'ai dit tout cela. En confrontation, je répétais ce que Madame Badaoui avait dit. »

Puis, à la demande des parties :

« Je continue à reconnaître ma culpabilité et ma responsabilité, je me suis alignée sur les déclarations de Madame Badaoui, certains des accusés ici présents sont innocents. »

Le greffier reformule à la demande des parties les déclarations de David Delplanque :

« Je reconnais les faits, pour moi, il y avait quatre personnes : les époux Delay, Aurélie Grenon et moi-même, nous avons agressé sexuellement Dimitri, Jonathan et Dylan Delay »

Déclaration suivante enregistrée pour Aurélie Grenon :

« moi, je n'étais pas présente »

Déclaration suivante enregistrée pour Thierry Delay :

« On était quatre à violer Dimitri, Jonathan et Dylan Delay : Myriam, moi, Aurélie Grenon et David Delplanque, il n'y avait pas d'autres personnes. A ces moments-là, nous étions toujours à quatre. On a violé les enfants de 95 à 2000, mais pour David Delplanque et Aurélie Grenon, c'est de septembre à décembre 1998 »

Suspension à 16h15. Avant un long « weekend » le 20 mai étant le jeudi de l'ascension +pont

Lundi 24 mai

10h35 à 12h30 : interrogatoire de David Brunet et Karine Duchochois

14h40 : Avant que Jonathan ne se présente à la barre pour être à nouveau entendu, Myriam Badaoui demande à intervenir. Le greffier sera amené à enregistrer la déclaration suivante :

« Je veux revenir sur mes déclarations, mes enfants n'ont pas menti, on a détruit la vie des enfants, les accusés, à part Monsieur Godard ont bien participé aux viols sur les petits, il faut croire à la parole des enfants, j'ai violé mes enfants mais je n'étais pas toute seule, je n'étais pas toujours chez moi mais je savais ce qui se passait, je me battrais jusqu'au bout »

La déclaration suivante enregistrée par le greffier est d'Aurélie Grenon :

« Je n'ai rien de différent à dire par rapport à ma déclaration de mercredi dernier »

Nouveau report pour l'audition de trois témoins (qui doivent être exaspérés)

Pause à 15h40, reprise à huis aménagé clos à 16h

Audition de Jonathan Delay et projection de la vidéo enregistrée de son audition au commissariat de police de Boulogne sur Mer

Au cours de cet interrogatoire, le greffier est amené à noter la déclaration (reformulée) de Jonathan :

« L'assassinat de la petite fille s'est passé chez moi. C'est mon père qui l'a tuée et un monsieur dont je n'ai jamais su le nom. Il l'a enroulée dans du ballatum et l'a mise sous mon lit. Il avait enlevé une latte de mon lit et une nuit je me suis réveillé car je m'étais coincé le pied à l'endroit où il manquait une latte. J'ai regardé et j'ai vu le pied de la petite fille. Je me suis mis à hurler et mon père est venu dans ma chambre. Il a ouvert la fenêtre et comme je criais, il a voulu me jeter par la fenêtre. Il a pris quelques outils et on a enterré la fille. Mon père m'a obligé à creuser avec une pelle. »

Des photos (D526, D282) sont présentées à Jonathan (qualité??)

Il confond Marc Douchain et « la boulangère » sur la D 526 et sur la photo n°4 de la D282 mais ne reconnaît pas les n°9 et 10 (D. Brunet et K. Duchochois)

Retour à l'audience publique, audition de 3 témoins jusque 19h30

25 mai

9h45 Quelques annonces et questions aux accusés et retour au huis clos pour l'audition de Dylan Delay. Le président ordonne **l'enregistrement audiovisuel** des déclarations des enfants victimes.

Après l'audition de Dylan, projection de l'enregistrement réalisé au commissariat de Boulogne sur Mer.

Ensuite, lecture en intégralité de la déposition de Dylan.

10h45, après une pause d'1/4 d'heure, retour à l'audience en publique pour l'audition du témoin (Sophie Friscourt)

Puis huis clos à nouveau pour l'audition de Malvina Delplanque..

Projection de l'enregistrement vidéo de Malvina au commissariat de Boulogne sur Mer.

A la demande des avocats des parties civiles, et sur ordre du Président, le greffier est amené à formuler les déclarations suivantes :

de Thierry Delay répondant à la question de Me Hamani (conseil d'Aurélie Grenon)

« Avez-vous vu Aurélie Grenon commettre des gestes sur Malvina ? »

« Oui, je l'ai vue »

Puis après quelques questions :

« Non, en fait, je me suis trompé »

puis :

« Aujourd'hui je mets en cause Mr. Delplanque et Melle Grenon s'agissant de faits concernant mes enfants. »

Retour à l'audience publique pour l'audition d'un témoin.

14h35 : reprise de l'audience publique, mais Me Pouille (conseil de M. Badaoui) et Me Boulanger (conseil de F. Lavier) sont absents. L'audience est suspendue.

16h : Me Pouille est présente, mais Me Boulanger a été hospitalisé. Le Président nomme le bâtonnier Corret pour le remplacer.

Me Corret demande à ce que le cas de Franck Lavier soit disjoint de celui des autres accusés

Le Président demande que l'on libère les témoins de leur salle séparée, ils seront invités à se présenter à une date ultérieure.

L'audience est suspendue à 16h20.

26 mai

10 heures Me A. Deguines remplace Me Boulanger comme avocat de Franck Lavier.

Audition de 5 témoins dont M. Fouquerolles, M.C. Couvelard, B. Placé

14h 50 reprise de l'audition de B. Placé, et audition de cinq autres témoins dont G ? Delobel à propos de qui M. Badaoui déclare :

« c'est bien l'homme du sex-shop dont j'ai parlé le 2 mai 2001 devant le juge d'instruction (Cote D 375) il y avait un deuxième vendeur qui venait avec lui. »

Audition de 3 autres témoins jusque 18h et la séance est suspendue.

27 mai

9h40 Audition de deux témoins dont Geneviève Griset

Sur demande de Me Corbanessi (conseil de P. Martel), et sur ordre du Président, le greffier note ses propos :

« Freddy Griset ne m'a jamais fait de confidences de quelque ordre que ce soit au regard de ces faits »

Sur demande de Me. B. Lejeune (conseil de D. Wiel), note :

« Freddy m'a dit que l'abbé Wiel ne lui avait jamais rien fait encore maintenant. Tous les soirs on en parle, il dit qu'il ne lui a rien fait »

Audition du témoin D. Danger et d'un autre témoin..

Les avocats B. Lejeune, J. Delarue, O. Rangeon Matra-Maenhout, Dhonte, Corbanesi, Viala, Deguines demandent la mise en liberté de leurs clients. (En délibéré)

Suspension à 12h.

14h45 : Lecture des arrêts sur les demandes de liberté, puis ¼ h de suspension de séance à 15h.

Reprise de l'audition de Didier Danger

Audition sans prestation de serment de Patrick Danger détenu à Longuenesse en vertu du pouvoir discrétionnaire du Président.

Audition jusque 19h30 de 8 témoins dont Frédéric Leclercq à propos duquel il est noté sur ordre du Président et à la demande de EDM :

« *Les journalistes étaient au courant de ce qui pesait contre moi avant que j'en sois informé* »

28 mai

11h Myriam Badaoui Refuse de comparaître à l'audience. Une sommation à comparaître est faite par huissier et un PV est versé au dossier pour faire état du refus d'obtempérer. Elle promet d'y être la 1er juin.

Le témoin Mickael Calon est absent, il est un arrêt de la cour demandant qu'il soit amené par la force publique.

Audition de Yannick Sauvage. Sur ordre du Président et à la demande de Me H. Delarue (conseil de A. Marécaux) le greffier note :

« *L'inspecteur m'a dit qu'il ne prendrait pas le risque de mettre un huissier en prison s'il n'y avait pas de preuves suffisantes contre lui* »

Audition de Jeannine Couvelard. Sur ordre du Président et à la demande de Me B. Lejeune (conseil de D. Wiel) le greffier note :

« *J'ai cherché à tout prix à joindre le juge Fabrice Burgaud pour qu'il me reçoive moi et mon fils. Il m'a raccroché au nez, je suis formelle.* »

Le témoin Jean-Marc Couvelard n'est pas auditionné en raison de son handicap.

Audition de la sœur de David Brunet jusque 12h30. Et suspension.

1er juin

10h. Séance à huis clos aménagé pour l'audition de l'enfant Freddy Griset (victime présumée)

Sur ordre du Président et à la demande de Me O. Da Silva (conseil de T. Delay) le greffier note :

sur la question (O. da Silva) « *Est-ce que Thierry Delay t'a fait des manières ?* »
Freddy Griset répond « *non* »

Sur la question du Président « *Est-ce que vous maintenez en substance ce que vous aviez déclaré lors de l'instruction ?* »

Freddy Griser répond « oui »

Audition de l'enfant David Parent (victime présumée)

Retour à l'audience publique pour l'audition sous serment du témoin Anie Trupin jusque 13h15.

15h10 Exposé de l'expert Stéphane Chochois.

Reprise de l'audition de Anie Trupin, puis audition d'Agnès Séneschal. Sur ordre du Président et à la demande de Me B. Lejeune (conseil de D. Wiel) le greffier note : « *Dans mon souvenir, Madame Trupin m'a dit qu'à la suite du journal télévisé, l'enfant a mis en cause l'abbé Dominique Wiel.* »

Passage au huis clos aménagé pour l'audition de jonathan Danger (victime présumée).

Retour à la séance publique pour une nouvelle audition d'Agnès Séneschal. Quelques questions aux accusés jusque la suspension à 18h45

2 juin

9h45 Audition à huis clos d'Anthony Brunet (victime présumée)

David Brunet et Karine Duchochois font quelques observations

Audition de l'enfant Corentin Delplanque (victime présumée)

Thierry Delay, Myriam Badaoui, David Delplanque et Aurélie Grenon font quelques observations.

Retour à l'audience publique pour entendre l'exposé de l'expert François Danze .

Me W. Julie (Conseil de K. Duchochois) dépose des conclusions pour tenter d'obtenir la mainlevée partielle du contrôle judiciaire. (mis en délibéré)

Suspension à 12h30.

15h ; lecture de l'arrêt sur la modification du contrôle judiciaire de K. Duchochois et passage au huis clos pour l'audition de l'enfant Jean-Marie Ringot (victime présumée).

Retour à l'audience publique avec l'interrogatoire de T. Delay, M. Badaoui, Franck et Sandrine Lavier, David Delplanque.

Nouvelle audition d'Agnès Séneschal

Passage au huis clos aménagé pour l'audition de l'enfant Julien Ringot.

Retour à l'audience publique pour l'audition du témoin Marie-Jeanne Pochet jusque 18h30 – suspension de l'audience.

3 juin

9h45 Après quelques constatations sur les témoins présents et absents, la séance passe au huis clos aménagé pour l'audition d'Aurore Beaumont.

Retour à l'audience publique pour l'audition d'un témoin (Béatrice Leclerf)

Nouvelle audition de Agnès Séneschal et interrogatoire des époux Lavier, David Delplanque, Aurélie Grenon, Pierre Martel.

Audition (pouvoir discrétionnaire du Président) sans prestation de serment de Denise Delclocque qui avait été absente le 18 mai.

Suspension à 12h45.

Reprise à 14h40

Interrogatoire de Sandrine Lavier

Audition du témoin Sylvie Lavieville

Passage au huis clos aménagé pour l'audition d'Amanda Lavier.

Retour à l'audience publique pour l'audition du témoin Nadine Philippot

Poursuite de l'interrogatoire des accusés

Le président fait sortir tous les accusés de la salle d'audience sauf les époux Marécaux pour l'audition de leur fils François-Xavier.

Célia Rofidal, son avocate, demande à ce que les débats ne soient plus retransmis dans la salle annexe.

Le huis clos normal est accepté et tout le public est évacué de la salle d'audience.

Retour à l'audience publique pour l'audition du témoin M.C. Duflos

Audition de Matthieu Marécaux

Poursuite de l'interrogatoire des époux Marécaux

Audition du témoin (Nicole Latteux)

Nouvelle audition de Agnès Séneschal

Audition d'un nouveau témoin (Bertrand Losfeld) puis de la sœur d'A. Marécaux (sans prestation de serment).

4 juin

9h35 : Reprise de l'audience

Exposé d'Emile Lepretre, expert, puis d'Alain Leuliet, pédopsychiatre qui introduit auprès de la cour la différence entre l'expertise médicale d'un psychiatre et celle d'un psychologue.

On entend très mal.

Audition de témoins mis en cause lors de l'instruction mais qui n'ont pas été renvoyés

Cette évidence que les personnes dont les noms figurent au dossier n'ont pas connu le même traitement conforte les propos des commentateurs qui osent parler de « lotterie »

Exposé de Marie-Christine Gryson-Dejehansart expert psychologue .

Les avocats, appuyés sur la rambarde qui borde le passage d'accès prennent ostensiblement une attitude désinvolte de lassitude.

La psychologue, vraisemblablement consciente de l'émotion qui subsiste dans les médias et le public depuis le clash du 18 mai, s'efforce d'éclairer la cour – et sans doute au-delà les journalistes – sur sa méthode d'analyse.

Après avoir exposé la méthode d'analyse, elle expose les quatre expertises effectuées au plus près des faits des quatre enfants Delay.

Eric-Dupond Moretti ne la laisse pas terminer – ce qui n'est vraiment pas normal - et l'accuse d'être responsable de l'incarcération des « innocents » et même d'être responsable du « suicide » de l'un d'entre-eux. (Il se fonde probablement sur l'incompétence de l'auditoire)

L'ambiance est hallucinante.

L'audience est suspendue à 13h

En début de séance l'après-midi, Franck Berton incrimine l'expert Jean-Luc Viaux d'avoir manqué à ses obligations déontologiques, notamment en violation de l'article 6 de la Charte Européenne des Droits de l'Homme stipulant que toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement par un tribunal indépendant et impartial. Il brandit une page du journal Le Monde dans lequel J.L. Viaux s'est exprimé dans le courrier des lecteurs. (On peut comprendre qu'il espérait contrecarrer des contre-vérités parues dans la presse). Des conclusions émanant de l'ensemble de la défense sont déposées.

Dans une virulente attaque, les avocats mettent en cause une interview que l'expert aurait accordé pour l'émission télévisée « Envoyé spécial » le 27 mai 2004 et pour des informations qu'il aurait fourni au journal Le Monde.

Les avocats demandent la radiation de Jean-Luc Viaux de la liste des experts et évoquent un dépôt de plainte auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour atteinte à l'équité du procès.

[Voir les articles parus dans la presse et leur retranscription](#)

L'avocate de l'Enfance et Partage (Me Leduc-Novati) n'arrive pas à se faire entendre.

Le Président indique qu'il va surseoir à statuer et décide d'entendre l'expert J.L. Viaux pour ses travaux d'expertise.

Il est très peu audible, sans doute à cause de la sono déficiente, mais aussi parce qu'il a l'air abattu.

Suit une reprise de l'exposé de travaux d'expertise de M.C. Gryson-Dejehansart

Séance enfin terminée à 19h45.

7 juin

10h1/2

Deux rapports d'expertise sont joints au dossier (les parties reçoivent une copie) l'un de Mr. Emirze – expert psychologue – qui concerne Thierry Delay et un autre de

Mme Bonnaffé – autre expert psychologue – qui concerne Myriam Badaoui.

Les accusés sont à nouveau interrogés par le Président, qui donne ensuite la parole au Dr Pourpoint pour sa déposition d'expert concernant T. Delay.

Interruption de séance ~1/2h à l'issue de laquelle il est constaté l'incapacité pour raisons de santé du 7^o juré de poursuivre sa mission. Après que les avocats aient été entendus, cet homme est remplacé par une dame qui était sur la liste des jurés supplémentaires.

L'expert Pourpoint a poursuivi son exposé, puis Mr. Emirzé, puis Pourpoint à nouveau et enfin Emirzé jusque ~13h.

14h45, reprise de l'audience avec le retour à la barre de MR. Emirzé pour répondre aux questions.

Mme Bonnaffé reprend ensuite l'exposé de ses travaux. Le Président fait noter par la greffière la réponse de l'expert à la question suivante de Me Pouille-Deldicque, avocate de Myriam Badaoui :

« Sur l'ensemble des accusés, époux Delay exclus, douze ont été directement mis en cause par les enfants, deux seulement par Myriam Delay. Est-il possible que Myriam Delay ait mis en cause les douze personnes pour donner crédit à la parole des enfants ? Est-ce qu'elle peut avoir « collé » à la parole des enfants ?

Réponse de Mme Bonnaffé : Myriam Badaoui peut n'avoir que collé à la parole des enfants. Je confirme ce que j'ai dit à savoir qu'elle peut avoir collé à la parole de ses enfants.

M. Prizac expose ses travaux d'expertise sur Sandrine Legrand.

Mr. Emirzé revient à la barre au sujet de Sandrine Legrand.

Mr Prizac revient au sujet de Alain Marécaux

Mr Emirzé revient encore au sujet de Alain Marécaux,

Mr Pourpoint, puis Emirzé reviennent au sujet de Roselyne Godard,

Mr Prizac puis Mr Emirzé reviennent au sujet de Karine Duchochois.

Suspension à 19h 15

8 juin

Reprise de l'audience à 9h45

Mr Prizac puis Mr Emirzé reviennent au sujet de Odile Povèche

Mr Prizac puis Mr Emirzé reviennent au sujet de l'abé Wiel

Mr Pourpoint dépose à propos de David Delplanque. Le président fait relever par le greffier une déclaration : « *dans l'hypothèse d'une reconnaissance de certains faits, je peux proposer une injonction de soins* »

Mr Emirzé dépose pour David Delplanque

Mr Pourpoint puis Mr Emirzé reviennent pour Aurélie Grenon.

Suspension à 12h50

Après-midi -

Mr Pourpoint puis Mr Emirzé reviennent pour Franck Lavier

Mr Pourpoint puis Mr Emirzé reviennent pour Thierry Dausque

Mr Prizac puis Mr Emirzé reviennent pour Pierre Martel

L'expert Dutrieux dépose pour Pierre Martel et Christian Godard

Mr Prizac puis Mr Emirzé reviennent pour Christian Godard

Mr Pourpoint puis Mr Emirzé reviennent pour David Brunet

Mr Prizac puis Mr Emirzé reviennent pour Daniel Legrand (le père)

Mr Prizac puis Mr Emirzé reviennent pour Daniel Legrand (le fils)

Suspension à 19h 15

9 juin

De 9h 45 à 12h, puis de 14 à 19h interrogatoire du juge Burgaud qui fournit nombre d'arguments à l'appui de la laborieuse instruction.

Le Président a dû faire sortir Myriam Badaoui en raison de ses interventions intempestives.

[Par la presse, on ne saura pratiquement rien de cet exposé, mis à part que « le juge a défendu son instruction]

10 juin

9h 45

Audition d'un jeune cité par la défense qui dit avoir accusé un prêtre avant de se rétracter.

Un autre témoin, à charge, est malmené par la défense.

11h : l'expert Marie-Christine Gryson-Dejehansart vient à la barre. Sa déposition est interrompue par Me Lejeune qui semble s'improviser contre-expert et qui pinaille.

Me Normand, pourtant de la partie civile fait remarquer qu'Aurore est vierge.

12h30 Me Berton initie un scandale à propos de l'Association Balise la Vie dont

Madame Gryson est présidente. Il déclare :
« *Madame Gryson, vous êtes une femme malhonnête* ».

Reprise à 14h45

Audition d'un témoin, puis de **Franck Devulder cité dans le dossier.**
[voir la note au sujet de Franck Devulder]

Audition de Y. Goethals. A la demande de Me Julie, avocat de Karine Duchochois, le Président fait noter par le greffier : « *selon moi, les investigations avaient cessé en Belgique depuis mai 2002* »

Audition d'un autre témoin

NB une interprète néerlandophone facilite les échanges.

Le Capitaine de police Didier Wallez est appelé à la demande du Président sans prestation de serment (article 310 CPP audition à titre de renseignement)

Mais Me Berton appuyé par les autres avocats de la défense initie un nouveau scandale à partir d'un incident apparu à la fin de la matinée à propos de l'Association « Balise la Vie » et dépose des conclusions prétendant mettre en cause l'impartialité de l'expert au motif que le Conseil Général figure parmi les soutiens de l'Association.

[voir le texte des conclusions]

Le Président indique qu'il en sera délibéré

A la demande de Me Hubert Delarue, avocat de A. Marécaux, une vidéo est projetée, c'est tiré d'une émission sur l'affaire d'Outreau de la télévision belge que Me Dalarue a enregistrée.

L'avocat demande un assouplissement des restrictions imposées à Me Marécaux pour qu'il puisse reprendre contact avec ses enfants Fr.Xavier et Céline.

Après consultation des conseils personnes concernées, du Ministère Public et de A. Marécaux, la demande est mise en délibéré jusqu'à demain.

Séance terminée à 18h30

11 juin

9h 45 Le Président rend son arrêt à propos des conclusions de Me F. Berton accusant l'expert J.L. Viaux d'avoir violé les règles de déontologie des experts. La demande est rejetée parce qu'il n'est pas de la compétence de la cour de se prononcer sur les éventuels manquements de l'expert aux règles de déontologie en dehors de la façon dont l'expert s'est acquitté de sa mission. Par ailleurs, les propos émanant de l'expert et transmis par voie de presse ne portent pas atteinte à la cour.

[Voir le texte de l'arrêt de la cour]

Le Président rend son arrêt à propos des conclusions déposées par les avocats de la défense le 10 juin à l'encontre de l'expert Mme Gryson-Dejehansart

- Donne acte que les trois brochures concernant l'Association « Balise la Vie » sont versées aux débats

- Donne acte que l'Association exerce en partenariat et sous financement du C.G. du Pas de Calais, notamment pour le spectacle « Théâtre de la Vie »

- Donne acte que les apparences d'impartialité ne se trouvent pas réunies en ce qui concerne les enfants parties au procès.

[voir le texte de l'arrêt de la cour]

Lecture d'une lettre de Mme Gryson-Dejehansart disant que son état de santé ne permet pas de poursuivre ses dépositions devant la cour d'assises. (Certificat médical à l'appui).

Il semble que la défense ait réussi à neutraliser les principaux experts.

Cependant, le Président décide de soumettre les enfants que Mme Gryson-Dejehansart a expertisé à de nouvelles expertises. (Evidemment, cet examen ne sera plus aussi proche des faits).

Le Président indique aussi que la mainlevée partielle sur le contrôle judiciaire d'Alain Marécaux est accordé.

Audience suspendue à 10h.

14 juin

14h25 Le Président confirme que les enfants examinés par Mme Gryson seront à nouveau examinés par des experts dont **les noms sont communiqués aux parties. Il s'agit de** Mmes Charlotte Trinelle, Aude Coussaert, Christine Pouvelle-Condamin, Annie Sanctorum, Brigitte Bonnafé ainsi que Paul Messerschmitt

6 experts donc pour reprendre s'il en était besoin les travaux de l'expert M.C. Gryson-Dejehansart.

Le Témoin Griset n'a pas été trouvé après recherches, il est renoncé à son audition.

L'accusé Daniel Legrand (père) est interrogé.

Après une pause, son avocat Me Hubert Delarue dépose une ordonnance de non-lieu d'un précédent procès dans lequel deux personnes de la famille Legrand sont cités en tant que témoins assistés, ainsi que le réquisitoire qui a abouti à ce non-lieu.

[voir le résumé de l'affaire en question]

L'accusé Daniel Legrand fils est interrogé

Suspension de l'audience à 18h15

15 juin

9h 45

Interrogatoire de P. Martel (Taxi) puis de David Brunet, puis de Karine Duchochois

Interruption à 12h45

Reprise à 15h

Interrogatoire de l'abbé Wiel, puis de Roselyne Godard (la « boulangère »)
suspension à 18h.

16 juin

9h 30 Poursuite de l'interrogatoire de Roselyne Godard .

Les accrochages entre son avocat, Me Dupond-Moretti et Me Leduc-Novati (partie civile) entraînent une suspension d'audience.

Poursuite de l'interrogatoire de Roselyne Godard

Interrogatoire de son mari Christian Godard

Interrogatoire de Odile Povèche, puis Alain Marécaux

Suspension à midi

Reprise à 14h30

Audition d'un témoin (femme)

Interrogatoire de Sandrine Lavier. Philippe Lescene, son avocat remet un album photo de la famille Lavier afin que la cour l'examine.

Interrogatoire de Franck Lavier (après une pause)

Interrogatoire de Thierry Dausque jusqu'à la suspension à 18h30

17 juin

10h+ Interrogatoire de David Delplanque, puis d'Aurélie Grenon

F. Berton, au nom de Hubert Delarue, avocat de A. Marécaux sollicite à nouveau un allègement des restrictions qui empêchent l'accusé d'avoir des contacts avec ses enfants Fr. Xavier et Céline. Un arrêt accordant des modifications est rendu.

Suspension de l'audience à 13h15

21 juin

reprise à 10h30

Versement au dossier de rapports d'expertise de Charlotte Trinelle au sujet d'Aurore Beaumont et d'Amanda Lavier, puis audition de l'expert Charlotte Trinelle jusqu'à midi et demi passé.

Reprise à 14h45 Audition sans prestation de serment de Yves Legrand, le père de Sandrine Lavier en tant que témoin demandé par le Président.

Versement au dossier des expertises de Malvina et de Corentin Delplanque et de Anthony Brunet réalisées par Mme Aude Cousaert

Déposition de Mme Cousaert jusqu'à une pause.

16h45, après versement au dossier des rapports d'expertise de Cassandra Lavier et de Maxime Saison réalisées par Christine Condamin, déposition des travaux de l'expert.

17h45, après une nouvelle pause et le versement au dossier d'un rapport d'expertise de François-Xavier Marécaux par l'expert Annie Sanctorum, déposition de l'experte

Suspension de l'audience vers 19h.

22 juin

10h reprise, versement au dossier des travaux d'expertise des enfants Delay réalisées par Mme Brigitte Bonnafé et déposition de l'experte.

Suspension vers midi et demi

Reprise à 15h avec l'interrogatoire de Myriam Badaoui.

L'avocat de Thierry Delay, Me da Silva fait acter l'une de ses déclarations :

« J'ai suivi les dires de Daniel Legrand fils en ce qui concerne le meurtre.

Interruption de séance

Versement au dossier des expertises réalisées par Paul Messerschmitt sur les enfants Julien Ringot, Jean-Marie Ringot, Freddy Griset et David Parent

Déposition de l'expert jusque la suspension vers 18h30

23 juin

Courte séance d'une heure entre 12h et 13h pour interrogatoire de Thierry Delay

Reprise vers 15h Plaidoirie des avocats de la partie civile :

Me Petre Renaud pour Enfance et Partage

Me Moussion-David pour l'Association Enfance et Parents Séparés

Me Leduc-Novy pour Enfance Majuscule - Fédération Alexis Danan

Me Vanina Padovani pour l'Enfant Bleu

Me Crespin pour La Voix de l'Enfant

Me Rofidal pour le C.G. du Pas de Calais, administrateur ad hoc pour 7 enfants mineurs

Suspension à 19h15

24 juin

10h45 reprise des plaidoiries des avocats de la partie civile

Me Thierry Normand, avocat du C.G. du Pas-de-Calais, administrateur ad hoc pour 11 enfants mineurs dont les enfants Delay

Suspension à midi

Reprise à 14h15 pour le réquisitoire du ministère public jusque 17h 45

25 juin

de 9h45 reprise pour entendre la plaidoirie de Me Lescene pour la défense de Sandrine Lavier

suspension à 12h 15

Reprise à 14h 30 pour entendre successivement les plaidoiries de :
Me Matrat Menthout pour la défense de Thiery Dausque
Me Julie pour la défense de Karine Dichochois
Me Tachon pour la défense de Christian Godard
Audience suspendue à 17h45

28 juin

reprise à 10h15 pour entendre successivement les plaidoiries de :
Me da Silva pour la défense de Thierry Delay
Me Deguines pour la défense de Franck Lavier
Audience suspendue à 12h30

Reprise à 14h45 pour entendre successivement les plaidoiries de :
Me Deswarte pour la défense de Odile Poveche
Me Franck Berton pour la défense de Odile Poveche
Me Stéphane Dhont pour la défense de David Brunet
Audience suspendue à 17h30

29 juin

Reprise à 9h45 pour entendre successivement les plaidoiries de :
Me Corbanesi pour la défense de Pierre Martel
Me Viala pour la défense de Pierre Martel
Me Rangeon pour la défense de Daniel Legrand fils

Audience suspendue à midi

Reprise à 14h15 pour entendre successivement les plaidoiries de :
Me Hamani pour la défense d'Aurélie Grenon
Me Hubert Delarue pour la défense d'Alain Marécaux
suspension à 18h

30 juin

Reprise à 9h45 pour entendre successivement les plaidoiries de :
Me Roy-Mansion pour la défense de David Delplanque
Me Julien Delarue pour la défense de Daniel Legrand père
suspension à 12h45

Reprise à 14h45 pour entendre successivement les plaidoiries de :
Me Blandine Lejeune pour la défense de Dominique Wiel
Me Pouille-Deldicque pour la défense de Myriam Badaoui
Suspension à 17h50

1^{er} juillet

Reprise à 9h45 pour entendre successivement la plaidoirie de :
Me Eric Dupond-Moretti pour la défense de Roselyne Godard

Parole aux accusés avant de clore les débats (ils ne demandent pas la parole)

La délibération peut commencer.